

| |
|--|
| CRITÈRES POUR PRÉSENTER UN DOSSIER DE DEMANDE D'INSCRIPTION A L'HDR |
|--|

Dans le cadre d'une demande d'inscription à l'HDR, l'Ecole doctorale informe les candidat.e.s qu'il est demandé aux rapporteur.e.s externe(s) et interne(s) d'être attentif.ve.s aux critères suivants depuis que le/la candidat.e est maître.sse de conférences :

- Activité d'enseignement dans le supérieur
- Activité soutenue de recherche et de publications (ouvrages et articles)
- Activités de valorisation de la recherche
- Encadrement de mémoires de master
- Une/des responsabilité(s) collective(s) : responsabilité pédagogique, mandat conseil d'UFR / conseil centraux / Maison de la Recherche, conseil de laboratoire, CNU, CNRS, INED, INSERM, IRD
- Participation / responsabilité d'un projet de recherche local / régional / national / européen

Pour la composition du dossier, les candidat.e.s doivent se conformer aux recommandations des sections du CNU.